

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 143 fr. 50. — Six mois, 264 fr. — Un an, 500 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 145 francs. — La France et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curo-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 25, et rue de la Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 11 MARS 1887

Les Sous-préfets

La Chambre avait déclaré, par un vote formel, qu'elle entendait supprimer tous les sous-préfets, le président du conseil avait trouvé ingénieux de maintenir presque tous ces fonctionnaires en donnant une notable extension à leurs pouvoirs. Cette habile combinaison vient d'être soumise à l'examen des députés réunis dans leurs bureaux; ils ont été unanimes à reconnaître que M. Goblet se moquait d'eux et à déclarer qu'ils ne toléreraient point. Les partisans et les adversaires de la suppression se sont mis immédiatement d'accord pour écarter le projet ministériel qu'ils ne peuvent considérer comme sérieux.

La commission qui va l'examiner comprend sept membres favorables à la suppression totale des sous-préfets et quatre membres qui réclament leur maintien intégral.

Les conservateurs se sont unanimement prononcés contre le maintien de fonctionnaires transformés en agents électoraux, et ont réussi à faire entrer deux membres de la droite, MM. Piou et Galpin, dans la commission.

Les ministres ayant pris la douce habitude de ne plus avoir d'opinion sur rien, pas même sur les projets de loi qu'ils présentent, il est peut-être inutile de dire qu'aucun d'eux n'était présent dans les bureaux.

On va même jusqu'à prétendre que M. Goblet, prévoyant sa défaite, ne posera pas la question de confiance et laissera la Chambre résoudre à son gré une question qui a déjà provoqué la chute d'un ministre.

Nous ne pensons pas que le président du conseil persiste dans cette attitude; dans tous les cas, si refuse, par excès de prudence, de poser la question de gouvernement, elle se posera d'elle-même, malgré lui et contre lui.

En attendant, le ministre demandera à la commission de ne pas statuer avant de connaître l'avis des conseils généraux qui se réuniront dans le courant d'avril. Cet ajournement présente, pour le cabinet, un double avantage: d'abord, il éloigne les chances de crise; ensuite, les préfets et surtout les sous-préfets vont agir énergiquement sur les conseils généraux pour leur arracher des manifestations que le gouvernement exploitera de son mieux.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN FRANCE

Une école industrielle drapière à Sedan. Nous enregistrerons toujours avec satisfaction tous les efforts qui seront tentés en France pour le perfectionnement de notre industrie au moyen de l'extension de l'instruction professionnelle, que l'initiative part du gouvernement, des villes, des chambres de commerce ou des sociétés privées.

C'est à ce titre que nous reproduisons l'information suivante en signalant comme un exemple à suivre la décision que vient de prendre le conseil municipal d'Elbeuf.

Il y a deux ans environ qu'il fut sérieusement question à Elbeuf de la création d'une école industrielle drapière. Une commission avait été alors nommée à l'effet d'étudier les institutions les plus répandues de l'étranger. Le rapport fut déposé l'année dernière, et, sur ses conclusions favorables, le conseil municipal d'Elbeuf, reconnaissant la nécessité d'un enseignement professionnel pour l'industrie spéciale de la ville, décida en principe la création d'une école.

La condition indispensable était la participation de l'Etat, du conseil général et de la Société Industrielle d'Elbeuf. Quant au concours de l'Etat et du département, on ne s'est pas adressé en vain à M. le préfet de la Seine-Inférieure. Lorsque s'est produite la crise qui a si lourdement pesé sur la place d'Elbeuf, M. Hendié a été au premier rang de ceux qui ont pensé qu'une des conditions de relèvement était la création d'un centre d'enseignement industriel, et il a appuyé de toutes ses forces les projets de la Ville d'Elbeuf.

Le Journal de Rouen croit savoir qu'actuellement ces projets sont en passe d'aboutir. Le gouvernement a consenti une subvention de 1.000 fr., renouvelable annuellement. Le conseil général a voté une subvention de 8,000 francs pendant cinq années, ce qui fera un total de 40,000 fr. La Société Industrielle d'Elbeuf a pas hésité, de son côté, à se prêter à ces combinaisons; de sorte que la ville d'Elbeuf se dispose à créer la nouvelle Ecole. Le local est tout trouvé. Une commission administrative a été instituée pour élaborer les règlements de cette école. Ce commissaire va poursuivre ses travaux de façon à inaugurer la nouvelle Ecole industrielle drapière à la prochaine rentrée d'octobre.

LES DÉPUTÉS DU NORD

La Dépêche constate que la victoire remportée hier à la Chambre par les défenseurs de l'agriculture nationale, et due surtout au zèle infatigable et à la tenacité des membres de la droite et, nous pouvons le dire, à l'énergique dévouement des représentants du Nord.

Il ne faut pas l'oublier, en effet, l'article que la Chambre vient d'adopter est le premier article de la proposition déposée par M. Baucarne-Leroux et ses collègues de la députation du Nord, et, quand cette proposition sera enfin devenue une loi, elle restera connue sous ce nom dans notre histoire parlementaire et économique.

Malgré les calomnies, malgré les difficultés de toutes sortes, malgré l'hostilité des uns et l'indifférence des autres, nos honorables représentants, fortis de la confiance de leurs électeurs, ont poursuivi leur tâche et ils viennent de remporter leur première victoire qui ne sera pas la dernière.

Nous admirons escamotant le succès des libres-échangistes et se réjouissant de pouvoir dire que l'influence de notre députation était nulle et que les choses se seraient passées autrement si, au 4 octobre 1885, la liste opportuniste avait été élue.

Ces criminels et antipatriotiques desirs ont été déçus; nous éprouvons une légitime fierté du succès remporté par nos amis; mais il y a dans cette affaire autre chose qu'un intérêt électoral, il y a un intérêt national, l'intérêt de l'agriculture française. C'est à ce point de vue élevé qu'il faut se placer et c'est cette conséquence que nous voulons voir accomplie.

Les défenseurs du travail national ont obtenu leur première satisfaction; il reste d'autres desiderata non moins nécessaires qu'il importe de réaliser. Pour cela, l'union des élus et des électeurs est indispensable; tous ceux qui aiment leur pays nous comprennent et, en disant merci à nos représentants pour ce qu'ils ont fait hier, ils les encouragent pour les luttes de demain.

L'EXPLOSION DE BELFORT

Hier, à deux heures et demie, M. Fréry, sénateur du territoire de Belfort, est accouru au palais Bourbon, où il a annoncé à plusieurs personnes qu'une grave explosion de mélinite avait eu lieu dans la matinée à l'arsenal de Belfort.

La nouvelle s'est aussitôt répandue et les commentaires se sont donné carrière. On allait jusqu'à dire que l'arsenal entier avait sauté, ensevelissant sous ses débris un grand nombre de victimes. Belfort étant une des forteresses les plus importantes de notre frontière de l'Est, on comprend facilement l'émotion qui s'est emparée des esprits, dans les couloirs de la Chambre.

Plusieurs députés sont allés aussitôt questionner M. le président du conseil sur la nature et la gravité de la catastrophe. M. Goblet n'avait encore reçu aucune dépêche de Belfort. Il a immédiatement téléphoné au Ministère de la guerre.

Le ministre de la guerre a confirmé la sinistre nouvelle. Il a donné connaissance d'une dépêche du gouverneur de Belfort ainsi conçue: « Il vient de se produire une explosion à l'atelier de chargement des projectiles. Il y a dix hommes atteints grièvement. Deux sont morts. »

Une autre dépêche, du général commandant le 7^e corps d'armée, annonçait le départ pour Belfort du général Liégeois, qui commandait l'artillerie du 7^e corps d'armée. La dépêche ajoutait qu'on avait commencé une enquête pour s'assurer si toutes les dispositions réglementaires avaient été prises.

Notre correspondant de Belfort nous a adressé les dépêches suivantes: « Belfort, 10 mars, 6 h. 30 soir. — Ce matin, entre onze heures et midi, une terrible explosion de mélinite s'est produite au parc de l'arsenal. Le bruit de l'explosion a mis en émoi la population de la ville et les faubourgs. »

La fonte s'est précipitée aussitôt du côté de l'arsenal. On savait qu'on travaillait à la fabrication d'obus à la mélinite, et l'on craignait que la terrible substance n'eût détruit l'arsenal tout entier.

La catastrophe s'est produite dans un abri où seize artificiers étaient occupés à manipuler de la mélinite. Ils avaient à charger des tubes en acier, qu'on introduit ensuite dans les obus de 100 kilogrammes. Ces soldats, appartenant tous au 9^e bataillon de forteresse, venaient d'arriver pour le travail, sous la surveillance de deux sous-chefs artificiers. Il était onze heures et demie. Ils travaillaient dans un hangar, construit en bois, situé à gauche de la voie qui met l'arsenal en communication avec la ville.

Il y avait quelques instants que ses soldats étaient occupés à leur dangereux travail, lorsqu'une détonation épouvantable éclata. La sautoise se fit si grande que tous les hommes présents étaient renversés, plus ou moins grièvement atteints. Le hangar volait en morceaux; des débris de bois, de tuiles, de fonte étaient projetés de tous les côtés.

Ces soldats, qui se trouvaient dans le hangar, furent tués sur le coup. L'un d'eux, chef artificier, a eu le haut de la tête emporté. Deux artificiers, Rebut et Rousset étaient littéralement en morceaux. On n'a pu les reconnaître que leurs numéros matricules. Un autre était à peu près combré en deux; il a rendu le dernier soupir quelques minutes après la catastrophe.

Les autres gisaient par terre, tous atteints. Les blessures étaient horribles à voir. Les uns avaient été frappés à la tête, d'autres au ventre, à la poitrine.

Aussitôt que la détonation eut retenti, les autorités militaires de l'arsenal se sont précipités du côté du hangar où s'était produite l'explosion. Les secours ont été immédiatement organisés. Malgré la crainte d'une nouvelle explosion, les officiers n'ont pas hésité à pénétrer immédiatement dans le hangar.

Les officiers, les médecins civils et militaires ont rivalisé de zèle pour organiser le sauvetage. Il était difficile de retirer les cadavres et les corps des blessés du milieu des débris de cette partie de l'arsenal. Plusieurs corps étaient littéralement réduits en morceaux. On n'a pu, comme je le disais plus haut, reconstituer l'identité de plusieurs cadavres que par les numéros matricules de leurs vêtements militaires.

On a porté les militaires les moins grièvement atteints dans les pharmacies avoisinant la place d'Armes. A l'aide de brancards et de voitures, on a transporté les autres à l'hôpital militaire.

A cette heure, outre les cinq soldats morts, quatre ou cinq autres malheureux artificiers sont dans un état désespéré. Deux viennent d'être amputés des deux jambes. Toutes les blessures reçues présentent un caractère exceptionnel. « La foule, accourue à la détonation, se pressait sur la place d'Armes. Elle n'était pas moins grande sur le pont de la Savoureuse et aux abords de l'hôpital militaire. On conçoit tous les commentaires que circulent dans ce moment sur le fait. »

On accuse l'autorité militaire de n'avoir pas pris des précautions suffisantes pour parer aux dangers de la manipulation de la mélinite, cette terrible substance qui fait trop vite constater ses effets destructeurs.

A l'arsenal, on attribue le terrible accident à l'explosion d'un obus dans lequel on tassait de la mélinite chauffée à une haute température. « D'autres versions circulent dans le public. Si l'on en croit les bruits, l'accident aurait été la conséquence de la manipulation de la matière explosive dans une chaudière posée sur du feu. »

Un des soldats les moins grièvement blessés aurait déclaré, dit-on encore, avoir vu éclater un obus complètement chargé. « On assure aussi que des débris de tuile et de fonte auraient été projetés sur les maisons voisines et jusque sur les glacis de la porte de France. »

L'autorité militaire a pris les plus grandes précautions pour les autres parties de l'arsenal, où il est procédé à la manipulation de la mélinite. Une enquête est ouverte pour rechercher si les précautions réglementaires avaient été observées dans les autres parties de l'arsenal. « Belfort, 10 mars, 6 h. 45 soir. — Voici les noms des malheureux soldats qui ont été tués sur le coup; les sous-chefs artificiers Lefebvre et Guignard; les artisans Miracour, Rebut et Rousset. »

L'artilleur Valentin a succombé à l'hôpital militaire. « Sous blessés les artificiers Aubertin, Barthel, Comas, Dalbara, Fèvre, Guilloit, Lesort, Lombart, Maillet, Planson et Premont. »

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Le rendement des impôts et revenus indirects pendant le mois de février dernier est inférieur de 5.595.400 aux prévisions budgétaires et de 633.800 au produit de février 1886.

Par suite, le produit des deux premiers mois de 1887 est inférieur de 11.923.400 aux prévisions budgétaires, mais il est supérieur de 4.011.900 fr. à la période correspondante de 1886.

Le Septennat et le prince de Bismarck

(De notre correspondant particulier)

Berlin, 10 mars 1887. Le septennat est voté! Reste à trouver les moyens d'en couvrir les dépenses qu'on évalue à 1 milliard 400 millions de marks, soit une taxe supplémentaire de 50 centimes environ par tête d'habitant.

Quel mode de gouvernement et le Reichstag, choisissent-ils pour liquider ce supplément de dépenses? Ce sont les questions qui se posent indirectement (monopole des alcools et régimes des tabacs) que M. de Bismarck, soutenu en cela par les conservateurs, préférerait puiser encore. Toutefois, l'impopularité de ces deux impôts est si générale, que le chancelier, en les proposant aujourd'hui, risquerait de provoquer un tollé général.

En fournissant une majorité au gouvernement, le peuple avait entendu assurer la paix et la sécurité du pays et non point sacrifier deux industries des plus importantes.

Quant aux libéraux, ils proposent une augmentation des taxes qui frappent la Bourse et les spéculations du capital mobile.

Il faut donc s'attendre à un avenir prochain, à ce que la majorité actuelle du Reichstag, subisse un nouveau groupement des partis qui sera la conséquence la plus importante des dernières élections.

Il est intéressant de constater que M. de Bismarck a remporté une victoire, mais il a aussi subi un échec. En effet, il n'a pas brisé seulement l'opposition, il a surtout brisé la majorité à double face qui lui avait permis jusque là d'opérer, vis-à-vis du Reichstag, ce fameux jeu de bascule consistant à grouper, selon les besoins du moment, tantôt une majorité de conservateurs et de catholiques, tantôt une majorité de conservateurs et de libéraux.

Ainsi que je n'ai cessé de le constater dans mes lettres et télégrammes, la rentrée de M. de Bismarck dans l'arène devait changer du tout au tout la situation parlementaire. C'est lui et ce sont ses partisans, les libéraux-nationaux, qui dominent, sur qui sont de leur position actuelle et forte des promesses qu'en très-bon lieu on leur a faites pour demain. Voilà pourquoi MM. Miquel et de Bismarck ont refusé les portefeuilles que M. de Bismarck leur avait offerts aussitôt le résultat des élections.

Le chancelier ne demanderait pas mieux que d'exploiter à son profit, la popularité personnelle de M. de Bismarck, tout en l'usant et le discréditant dans la position de ministre prussien afin de l'empêcher d'être, un jour, son successeur à la Chancellerie de l'Empire. On sait que le grand

chancelier à la faiblesse de vouloir réserver, comme un legs de famille, sa succession à son fils aîné, le comte Herbert de Bismarck. Telle n'est point l'intention du prince impérial qui a en assez de père pour ne point vouloir de fils. Aussi affirmé-t-on que l'héritier de l'empereur, dont l'heure approche à grands pas, s'est formellement engagé vis-à-vis de M. de Bismarck et des libéraux.

La Gazette de la Croix, principal organe des conservateurs et toujours bien renseigné sur ce qui se dit à la Cour, a déjà sonné le glas funèbre à ses corréligionnaires politiques en expliquant que le pouvoir conservateur avait fait son temps et en insinuant que des gens tout-puissants aujourd'hui pourraient bien se réveiller demain dans la disgrâce et l'impopularité.

LETTRE DE METZ

(De notre correspondant particulier)

Metz, 10 mars.

Depuis les élections au Reichstag et le vote énergique des alsaciens-lorrains affirmant leur sympathie pour la France, la situation est devenue impossible pour les alsaciens-lorrains qui habitent les provinces allemandes. Le statthalter prince de Hohenlohe, lieutenant de l'Empereur pour le Reichsland, ou pays d'empire, occupe une trop haute situation pour qu'il Berlin en essaie de le rendre responsable de l'échec subi par les allemands lors des élections dernières.

Ami personnel de l'empereur, on sait à la Friedrichstrasse qu'on ne peut rien tenter contre lui, mais, en revanche, les idées sèches et les reproches qu'on lui adresse, ont été au contraire ses deux adjoints, MM. de Hoffmann, secrétaire d'Etat et de Pulkammer, ministre de l'intérieur.

C'est à ces messieurs que le Strasbourg, le Landau-Zeitung, le Journal d'Alsace, organes des vœux de l'Allemagne, font remonter la responsabilité de l'échec subi; ce sont eux qui, paraît-il, avant l'élection, ont ordonné les mesures de pression, les perquisitions domiciliaires, la suppression du Journal de la Moselle, les poursuites contre M. Lalanne et Antons.

C'est, disent les organes reptiliens, à ces mesures vexatoires que l'on doit le succès considérable des candidats protestataires, et le prince de Hohenlohe qui sait que M. de Pulkammer a jeté son dévolu sur les élections, statthalter, laisse dire et au besoin conspire ceux qui attaquent les deux ministres du Reichsland.

Aussi, perdant la tête, M. de Hoffmann qui se voit sur le point d'être révoqué et M. de Pulkammer qui voit les élections se faire à son profit, redoublent-ils de sévérité et, se laissant conseiller par les autonomistes comme les Debé, les Kœppler, les Rembergier, les Fischbach, satisfont les vengeances particulières de ces Messieurs.

C'est ainsi que les sociétés alsaciennes qui, depuis l'élection, s'étaient toujours refusées à admettre des Allemands dans leur sein sont dissoutes; que les industriels alsaciens qui après avoir opté, étaient revenus au pays s'occupaient de l'industrie paternelle, vont se voir obligés de fermer leurs établissements, l'expulsion les menaçant d'un jour à l'autre.

C'est la guerre sans trêve ni merci que le gouvernement allemand commence dans les provinces annexées.

Et qu'on ne se trompe pas, les reptiliens diront que les mesures de rigueur que l'on prend s'expliquent par le vote du 21 février dernier. Ce n'est pas vrai. Les candidats allemands eussent été nommés que les mêmes faits se seraient produits.

Allemands immigrés et alsaciens renégats n'ont qu'un but: chasser du pays d'origine les Alsaciens-Lorrains qui gardent dans leur cœur le souvenir de l'ancienne patrie.

L'insurrection dans l'île de Hainan

D'après des nouvelles en date du 5 février, de Hong-Kong, l'insurrection dans l'île de Hainan fait des progrès considérables. Les troupes chinoises, commandées par le général Feng, étaient absolument hostiles à l'insurrection. Les rebelles, enhardis par leurs récents succès. Deux régiments formés avec les contingents de Lu-Vinh-Phuc ont été renvoyés comme renforts à Hoi-Héon, le port ouvert de l'île de Hainan.

L'ancien chef de révolutions noirs lui-même avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Hainan pour y prendre le commandement des troupes impériales. On ne sait encore s'il doit se concerter avec le général Feng ou simplement remplacer ce dernier.

La suppression des piquets aux courses

Paris, 10 mars. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la suppression des piquets de bookmakers sur le champ de courses d'Auteuil s'est effectuée aujourd'hui. M. Regimbaud, qui avait été prévenu par la société des steeple-chases d'Auteuil que les piquets ne seraient plus tolérés sur aucun point du champ décourus, les avait gardés en magasin. C'est bon à enlever ce matin le matériel dont il était encore possesseur, tel que bancs, écriteaux, etc.

La préfecture de police, en prévision des troubles que cette suppression pouvait amener, avait envoyé deux cent cinquante gardiens de la paix et de la cavalerie de la garde républicaine. Le bruit courait dans la matinée que les bookmakers et les parieurs avaient l'intention de manifester leurs hostilités à l'égard de la police. Au lieu d'être prise, en s'opposant à ce que les courses aient lieu. Pour cela, ils auraient décidé de se placer sur la piste et de l'encombrer, afin d'empêcher les chevaux de courir.

S'ils se livraient à une manifestation semblable, les agents de la force publique, placés sous les ordres de MM. Honorat, inspecteur divisionnaire, Legoyne, Florentin, Roudil, officiers de paix, interviendraient pour débarrasser la piste. Quant aux listes de chevaliers demandés à la société si elle tient à ce que les courses aient lieu.

C'est que dans l'affirmative que les gardiens de la paix et les gardes républicains feraient évacuer la piste.

Pendant la matinée, aucun incident ne s'est produit. Il a fait un temps magnifique. Le principal chargé du contrôle des entrées, les buffeters, les jardiniers sont comme d'habitude à leur poste. Les quelques curieux, quelques promeneurs à cheval, venus du côté des tribunes, se bornent à regarder, à travers les filets enroulés, les chevaux. Quant aux listes de chevaliers demandés à la société si elle tient à ce que les courses aient lieu.

2 heures. — Les abords du champ de courses d'Auteuil présentent l'aspect mouvementé des jours habituels. A la gare, les trains arrivent et se succèdent amenant leur contingent de parieurs, de bookmakers et de curieux. Dans la grande avenue qui borde le bois, au milieu du mouvement de la foule, des marchands de journaux vendent le programme des courses et orientent les pronostics de la journée.

Au moment de l'ouverture des portes, vers une heure, le ciel bleu est ensablé du matin s'est couvert de nuages; il fait un temps gris et froid. Autour de la piste, sur la pelouse, des groupes se forment autour des bookmakers, qui discutent avec animation la mesure prise à leur égard. Un placard d'entre eux portent leurs noms sur un pancarte qu'ils ont attaché à leur chapeau.

Bienôt la foule devient compacte, des colloques s'engagent, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, ceint de son écharpe, s'approche des bookmakers et leur interdit de placer sur leur poitrine des planchettes indiquant les paris engagés. Sentes les listes à la main sont tolérées.

M. Clément est accompagné de M. Cochefer, commissaire de police de Boulogne. Ces deux magistrats, qui ont pour consigne « de prévenir plutôt que de sévir » font part des instructions qu'ils leur ont été données avec toute la modération possible.

Cette intervention de la police produit néanmoins parmi l'agglomération des assaillants un certain brouhaha; des clamours s'élèvent. Au aucun point du champ de courses l'ordre n'est troublé. Les bookmakers, en présence de l'interdiction qui leur est faite, prennent parti de « se mettre en grève ».

Il se présente en conséquence la protestation suivante qui bientôt se couvre de signatures. « Nous, soussignés, déclarons ne faire aujourd'hui aucun pari ni à la liste ni au comptant. »

Aux parieurs, bookmakers et parieurs prennent avec philosophie leur parti de l'interdiction votée par le conseil municipal. Ils se bornent à pousser des cris et à saluer de leurs huées les Jockeys, au moment où retenti le coup de cloche annonçant la première course.

3 heures 5. — MM. Graizon et Gaubert dirigent le service d'ordre. Pendant la première course, les spectateurs de la pelouse font entendre des huées et des cris: « Nos vingt sous ? » Les bookmakers, qui avaient commencé à s'installer à la place qu'ils occupaient autrefois avec

BOURSE DE PARIS

du vendredi 11 mars

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table of stock market data for Paris, including sections for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Chem. de f. Franc., Sociétés diverses, Obligat. Foncières, and Nord. Columns include course values and changes.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 11 mars

(par fil téléphonique spécial)

Table of stock market data for Lille, including sections for Obligat. des Villes, Obligations div., and Nord. Columns include course values and changes.

CHARONNAGES

Cours complets

Table of shipping rates (Charonnages) for various destinations like Aniche, Bligny, Bray, etc.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 11 Mars 1887

Table of closing market rates for various commodities and currencies.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Le baron de Hubner. On lit dans le Gaulois: Le baron de Hubner, le seul plénipotentiaire survivant du Congrès de Paris, est depuis plusieurs jours à Paris.

Le corps est transporté à l'église de Plymouth

où il est actuellement exposé.

Tous les pavillons étaient en Berne à New-York.

Il est question d'élever un monument à M. Beecher dans le square de l'hôtel-de-Ville de Brooklyn.

Le nouvel archevêque de Lyon

M. Foulon, archevêque de Besançon, paraît définitivement désigné, comme nous l'avons annoncé, pour le siège archi-épiscopal de Lyon. Sa nomination peut être considérée comme très probable.

Un autographe

On lit dans le Figaro: « Le duc d'Edimbourg vient d'enrichir d'une pièce précieuse la collection d'autographes du musée de Cobourg: C'est l'annexe officielle de la mort de Napoléon I^{er}, faite au gouvernement anglais par le contre-amiral anglais Lambert. Cette annexe est ainsi conçue: »

« Sir, « J'ai vu avec honneur que le général Napoléon Bonaparte est mort le 5 de ce mois, et qu'il a été enterré le 9. »

La bière imposée en Allemagne

Une nouvelle qui va plonger les Allemands dans le plus profond désespoir; il paraît que M. de Bismarck est sur le point de proposer au Parlement allemand un impôt sur la bière.

Pour chaque litre vendu, l'arbergiste paiera un impôt de 1 pfennig! Ce n'est pas beaucoup, mais l'impôt n'en rapportera pas moins 40 millions de marks ou 30 millions de francs.

La consommation de la bière, en Allemagne ne s'élève pas moins de quatre milliards de litres par an!

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La santé de l'Empereur Guillaume. — Une crise grave

Berlin, 10 mars, midi 25. — Le bruit court ici que la santé de l'Empereur aurait traversé cette nuit une crise très-grave. Il aurait été pris d'une syncope qui l'aurait fort affaibli. D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, ces bruits ne sont pas exagérés. Les médecins ne cherchent plus à dissimuler leurs inquiétudes.

La grève de Besançon

Besançon, 11 mars. — La grève est complètement terminée.

En Bulgarie

Londres, 11 mars. — Suivant le Times, la régence bulgare, dans ses pourparlers avec la Turquie, demanderait que les membres de l'opposition soient exclus du gouvernement; elle ferait aussi des réserves pour la formation d'une nouvelle Sorabrie.

En Egypte

Le Caire, 11 mars. — Abd-el-Kader, ministre de l'Intérieur, est démissionnaire. Il sera remplacé par M. Mehmi, ministre des finances, à qui succédera M. Yeki.

En Bulgarie

Sofia, 11 mars. — Le gouvernement de la régence a fait afficher une proclamation disant que toute personne prise les armes à la main sera fusillée.

L'exposition maritime du Havre

Paris, 11 mars. — M. Goblet a promis à la délégation française d'assister à l'inauguration de l'exposition maritime du Havre.

A la Bourse de Paris

Paris, 11 mars. — La hausse continue, en l'absence de toute nouvelle alarmante. Le 3 pour cent fait 80 fr. 07 à l'ouverture, et 81 fr. 05 à 8 heures.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être écrits sur bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être attachés au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

Dimensions des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes. — Le poids minimum est de 50 grammes. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc veiller à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, quelle qu'en soit la longueur.